

Par copie Certifiée conforme par  
le dirigeant

**SELARL DR BAREI MONIRI**  
**SOCIETE A CAPITAL VARIABLE**

**1 RUE CHRISTIAN BARNARD - 95520 OSNY**  
**SIR 50893254800011 – NAF 8622B**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU**  
**15 JUIN 2026**

Sur Convocation verbale du Gérant, M. MAXIME BAREI MONIRI, les associés de LA SELARL DR BAREI MONIRI se sont réunis en Assemblée Générale le 15 JUN 2026 à 13 Heures au siège social pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Annulation de la date de clôture des comptes au 30/06 prise par l'Assemblée du 10/05/2012
- Retour à la date de clôture des comptes au 31/12 avec effet du 10/05/2012

**PRESENTS :**

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| • M. Maxime BAREI MONIRI             | 750 parts  |
| • Mme MOJGAN BAREI MONIRI            |            |
| Cogérante de la HOLDING BAREI MONIRI | 250 parts  |
| TOTAL                                | 1000 parts |

Le quorum étant atteint, M. BAREI MONIRI, Président de séance déclare l'Assemblée valablement constituée.

Monsieur Barei Moniri indique que la modification de la date de clôture prise le 10/05/2012 n'a jamais été suivie d'effet par la DGFIP, qui a toujours reçu les liasses fiscales clôturées au 31 décembre

Par conséquent, il y a lieu d'annuler cette résolution, avec effet du 10/05/2012, date de cette prise de décision

**1ERE RESOLUTION**

L'Assemblée décide l'annulation pure et simple de la décision de l'AG du 10/05/2012 concernant la modification de la date de clôture au 30/06.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité**

**2ème RESOLUTION**

L'Assemblée décide donc de revenir à la date du 31/12 pour clôturer son exercice social

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité**

MBM

MB

3<sup>ème</sup> RESOLUTION

L'article statuts seront modifiés en conséquence et un exemplaire de la présente AG et des Statuts seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise

*Cette Résolution est adoptée à l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 H 30 après rédaction et approbation par les soussignés du présent procès verbal.

M. BAREI MONIRI



Mme MOJGAN BAREI MONIRI  
Cogérante de la HOLDING BAREI MONIRI

